



QUARANTE-QUATRIÈME SESSION  
3-8 novembre 2008  
Yokohama (Japon)

## DÉCISION 10(XLIV)

### PROFILS DES PROGRAMMES THÉMATIQUES

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant la Décision 9(XLIV) relative aux Programmes thématique à titre pilote : Procédures opérationnelles et lignes directrices et la Décision 8(XLIV) relative au Compte des Programmes thématiques subsidiaire au Compte spécial ;

Décide de :

1. Approuver les profils de programmes contenus à l'annexe 1 à la présente décision pour les domaines thématiques suivants :
  - a. Application des lois forestières, gouvernance et commerce
  - b. Réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts et valorisation des services environnementaux dans les forêts tropicales
  - c. Gestion et entreprises des forêts de collectivités
  - d. Transparence du commerce et des marchés
  - e. Développement et efficacité de l'industrie;
2. Prier le Directeur exécutif de :
  - a. Élaborer des documents des programmes thématiques pour 1 a) et 1 b) en accord avec les procédures et lignes directrices énoncées dans la Décision 9(XLIV) et chercher des financements supplémentaires auprès de bailleurs de fonds en vue de leur pleine exécution ; et
  - b. Diffuser les documents de programme thématique complet aux Membres et inviter les Membres à soumettre des propositions d'activités, d'avant-projets ou de projets en s'appuyant sur ces documents ;
3. Prier également le Directeur exécutif d'utiliser les profils correspondants de l'annexe 1 pour rechercher des financements auprès des bailleurs de fonds pour 1 c), 1 d) et 1 e) et, lorsque l'intérêt des bailleurs de fonds est suffisant, d'élaborer des documents de programme thématique en accord avec les procédures et lignes directrices énoncées à la Décision 9(XLIV) ; et
4. Prier en outre le Directeur exécutif de rendre compte de l'avancement des travaux prévus aux points 2 et 3 ci-dessus à la 45<sup>e</sup> session du Conseil.

## ANNEXE 1

# PROFIL DU PROGRAMME THÉMATIQUE RELATIF À L'APPLICATION DES LOIS FORESTIÈRES, À LA GOUVERNANCE ET AU COMMERCE

## Profil de programme

### **ARGUMENT ET CONTEXTE**

Les activités illégales dans le secteur forestier se poursuivent en ajoutant à la dégradation des forêts et en sapant la contribution que peut apporter le secteur forestier à la création d'emplois au développement social et économique et à la lutte contre la pauvreté. On ne connaît pas le volume de bois abattu, transformé et vendu dans l'illégalité. L'exploitation forestière menée dans l'illégalité peut dévaloriser la ressource forestière, en entraînant sa dégradation et une sous-optimisation des avantages socioéconomiques qu'en tirent les populations riveraines. Plusieurs facteurs sont en cause dans la multiplication des cas de récoltes illégales de bois, parmi eux un cadre politique et juridique inadapté, un manque de moyens de la puissance publique, des données insuffisantes sur les ressources forestières et l'exploitation illégale, et une forte demande de bois bon marché. Une coopération entre pays producteurs et pays consommateurs est nécessaire.

L'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT), négocié en 2006, comporte des engagements à renforcer la capacité des Membres à imposer un plus grand respect des lois forestières et de la gouvernance et à traiter les problèmes touchant le commerce des bois tropicaux, améliorer la commercialisation et la distribution des exportations de bois tropicaux et de produits dérivés issus de sources en aménagement durable et de récoltes pérennisables, contribuer au développement durable et au recul de la pauvreté, et reconnaître aux populations autochtones et riveraines tributaires des forêts leur rôle dans la réalisation de l'aménagement forestier durable en élaborant des stratégies de renforcement de leurs capacités à aménager leurs forêts productrices de bois d'œuvre.

En 2007 le Conseil a approuvé la mise en œuvre pilote du programme thématique TFLET. Les objectifs de ce programme pilote, tout comme les projets et activités en cours d'exécution, seront intégrés dans le programme thématique devant être élaboré suivant le présent profil, en prenant en compte les dispositions administratives mises en place pour le programme existant.

### **OBJECTIF GÉNÉRAL**

L'objectif général de ce programme thématique est d'obtenir un meilleur respect des lois forestières nationales et une amélioration de la gouvernance dans les pays tropicaux membres de l'OIBT en vue d'enrichir et de diversifier le commerce international des bois tropicaux issus de forêts en gestion durable et d'aider à faire reculer la pauvreté dans ces pays.

### **STRATÉGIE DU PROGRAMME**

La stratégie devant permettre d'atteindre cet objectif comporte plusieurs volets : (i) répondre aux besoins des pays producteurs et des collectivités locales en vue d'améliorer la gouvernance forestière ; (ii) œuvrer à une plus grande transparence et une gestion effective des circuits de l'offre ; et (iii) nouer des partenariats publics-privés entre les gouvernements, le secteur privé, les O.N.G. et les collectivités locales en tissant des réseaux solides devant décourager les activités forestières illégales.

### **PRODUIT ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS**

- capacité accrue des populations tributaires des forêts et des collectivités locales à améliorer la gouvernance et à placer leurs forêts en gestion durable en vue de faire reculer la pauvreté qui les affecte ;
- capacité accrue des petites et moyennes entreprises à opérer des récoltes, transformer et manutentionner le bois issu de sources en aménagement légal et durable ;
- élargissement des débouchés commerciaux pour le bois de production légale et durable issu de forêts tropicales grâce à un appui aux initiatives interentreprises ;
- capacité accrue des associations professionnelles et des organismes de la société civile, en particulier celles représentant des groupes d'intérêts locaux et des ouvriers du secteur forestier, à s'impliquer et à

prendre une part active dans l'élaboration et l'application de politiques et de programmes visant la gestion des forêts tropicales et le commerce des bois tropicaux ;

- politiques et programmes en faveur d'un plus grand respect des législations et de la gouvernance forestières, contribuant à la mise en œuvre des objectifs internationaux convenus dans l'AIBT, le FNUF, la FAO, la CITES, la CDB et la CCNUCC, ainsi que dans tous accords de partenariat pertinents ;
- échange d'informations entre les acteurs et identifications des points communs et des composantes transversales qui figurent dans les politiques et programmes visant une amélioration du respect des lois et de la gouvernance forestières ; et
- meilleure application des législations et des réglementations forestières grâce à des systèmes de reconstitution de la filière des produits et de leur traçabilité dont notamment les méthodes dites « d'empreintes digitales » et en recourant à des procédures de vérification et surveillance améliorées.

La démarche adoptée dans le programme thématique ici proposé sera complémentaire aux travaux menés par l'OIBT en matière de politique et de transparence, consistant à intensifier ses travaux auprès des gouvernements, du secteur privé et des acteurs de la société civile. Ce programme encouragera et facilitera les partenariats entre organismes des pouvoirs publics, organisations de la société civile et entreprises privées pour, d'une part, intensifier la participation des collectivités locales à la gestion des forêts, à la production forestière et au partage des avantages et d'autre part obtenir un meilleur accès aux marchés pour les produits forestiers.

#### **PARTENAIRE PRESSSENTIS ET AGENCE COLLABORATRICES**

Ce programme thématique, devant renforcer les partenariats public-privé entre les acteurs concernés, à savoir le gouvernement, les organisations du secteur privé et celles de la société civile, prend en compte les problématiques et les besoins spécifiques des collectivités locales et les autochtones fortement tributaires de la conservation et de l'utilisation durable des ressources forestières tropicales ainsi que de l'utilisation durable du bois et des produits non ligneux.

Les principaux acteurs dans le secteur forestier seront les organismes forestiers de l'administration nationale, les agences représentant la puissance publique nationale chargée de faire respecter les législations forestières, la société civile nationale, et les organismes du secteur privé, les entreprises, coopératives locales et administrations des collectivités, ainsi que des petites et moyennes entreprises forestières.

Les bénéficiaires intermédiaires sont des groupes divers d'organisations nationales et locales. Le premier groupe cible se compose des gouvernements nationaux. Le deuxième groupe cible est celui des associations professionnelles et des organismes de la société civile et du mouvement associatif, du secteur privé et des établissements de recherche. Le dernier des groupes cible se compose des producteurs et des utilisateurs en bout de chaîne. Ce programme sera asservi à la demande et caractérisé par sa souplesse, de sorte que ses bénéficiaires pressentis puissent, en concertation avec l'OIBT et d'autres acteurs, déterminer la nature exacte des activités qu'ils entreprendront dans son cadre.

#### **BUDGET INDICATIF**

Le budget indicatif total de ce programme thématique est de 15 millions de dollars, dont 12 millions seront alloués à des activités d'échelon national, 3 millions devant servir à financer des activités d'échelon régional et international.

Phase TFLET pilote – engagement financier acquis	\$EU 4 800 000
Solde	\$EU 10 200 000
<b>TOTAL</b>	<b>\$EU 15 000 000</b>

#### **BAILLEURS DE FONDS PRESSSENTIS**

Les gouvernements des Pays-Bas, du Japon, de la Suisse, des États-Unis d'Amérique, d'Australie, de Nouvelle-Zélande, de Finlande, de Norvège et de Corée ont déjà promis des contributions à la phase pilote de ce programme thématique pour un total de 4,8 millions de dollars EU.

## PROGRAMME THÉMATIQUE SUR LA RÉDUCTION DE LA DÉFORESTATION ET DE LA DÉGRADATION DES FORÊTS ET LA VALORISATION DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX DANS LES FORÊTS TROPICALES

### Profil de programme

#### **ARGUMENT**

Les forêts tropicales jouent un rôle déterminant dans l'entretien d'une proportion importante de la biodiversité du monde, en maintenant des options d'utilisation des terres et les ressources en eau, en contribuant au bilan du carbone et en dispensant d'autres services essentiels aux populations tributaires des forêts. L'AIBT de 2006 engage l'OIBT à « *favoriser une meilleure compréhension de la contribution des ..... services écologiques à la gestion durable des forêts tropicales, en vue de accroître la capacité des Membres à élaborer des stratégies de renforcement de ces contributions dans le cadre de la gestion durable des forêts...* ».

Les forêts tropicales fournissent un service important en protégeant les bassins versants qui fournissent aux populations des zones boisées comme aux collectivités urbaines une eau de bonne qualité. Certains pays membres de l'OIBT ont mis au point des systèmes de rémunération des services écologiques relevant de la gestion des bassins versants dont pourraient s'inspirer des initiatives similaires dans d'autres pays tropicaux. Les forêts tropicales sont également d'une très grande importance pour la conservation de la biodiversité. Elles renferment davantage d'espèces que tout autre biome et une grande proportion de ces espèces sont menacées. Des services tels que ceux-ci et d'autres, dont notamment le stockage du carbone et la prévention des catastrophes naturelles, peuvent être réalisés simultanément au travers d'une gestion forestière durable.

La déforestation et la dégradation des forêts dans le monde tropical ont fait perdre de leur qualité à de nombreux services écologiques dispensés par les forêts. Il est fréquent en effet que des récoltes de bois opérées dans de mauvaises conditions infligent des dégâts aux arbres rémanents et qu'elles entraînent une érosion et un tassement des sols, cependant que la reconversion des massifs forestiers à d'autres occupations des sols a elle aussi entraînée la perte ou la dégradation de nombre de ces services. L'instauration ou le renforcement de la gestion durable des forêts, de la restauration des terroirs ou paysages forestiers, et les boisements et travaux de requalification et reconstitution des forêts dans de nombreux domaines boisés peuvent jouer un rôle important dans la restauration des services écologiques et la réduction des émissions imputables au déboisement et à la dégradation des forêts. L'OIBT compte à son actif des travaux menés avec des pays membres et des partenaires dans lesquels elle a collaboré à ces activités par des projets de terrain, et en a facilité l'exécution par des programmes de renforcement des capacités.

#### **OBJECTIF GÉNÉRAL**

L'objectif général de ce programme thématique est d'aider à améliorer les moyens d'existence en luttant contre la déforestation et la dégradation forestière et en valorisant les services écologiques ou environnementaux par la gestion durable des forêts tropicales, la restauration des terroirs forestiers, le reboisement et toutes activités connexes.

#### **STRATÉGIE DU PROGRAMME**

Le programme thématique sera axé sur quatre domaines stratégiques :

##### **I. Évaluation et diagnostic**

La qualité de la planification des interventions forestières est fonction de la disponibilité et de l'exactitude des données et informations relatives à l'état des ressources forestières et aux facteurs qui les menacent. Les activités devant recevoir un appui dans ce domaine sont les suivantes :

- systèmes d'évaluation, d'observation suivie et de vérification du couvert forestier et des ressources forestières,
- inventaire forestier multi-ressources à caractère pilote,
- estimation des stocks de carbone forestier, comprenant les émissions imputables au déboisement et à la dégradation des forêts, en s'appuyant pour ce faire sur les outils à disposition,
- bilan des cadres politiques, juridiques et institutionnels de promotion de la conservation de la biodiversité, de la fixation du carbone forestier, de la conservation des bassins versants et d'autres services écologiques obtenus grâce à la gestion durable de la forêt,

- évaluation des statuts fonciers et de l'usufruit de la forêt,
- renforcement des capacités, des institutions et organisation de formations.

## II. Conditions habilitantes et renforcement des capacités

Les activités viseront à instituer des cadres politiques, juridiques et institutionnels habilitants et à mettre en place une gouvernance appliquée aux services environnementaux et à la réduction des émissions issues du déboisement et de la dégradation des forêts. Elles seront regroupées en quatre domaines : formulation et enrichissement des politiques forestières nationales ; application plus stricte des législations et de la gouvernance forestières ; enseignement de formations ; et formulation de propositions.

## III. Modèles d'activités

Le Programme facilitera des projets de mise en œuvre modèle de l'aménagement forestier durable destinés à concrétiser les avantages des services environnementaux, notamment parmi les populations locales.

## IV. Généralisation et diffusion

Le programme apportera son appui à des activités consacrées à transposer et à généraliser des projets conçus pour servir de modèles s'agissant des systèmes exploitant les services environnementaux des forêts tropicales. Le programme apportera également un appui aux échanges d'informations et d'enseignements aux plans local, national et international.

Dans ces quatre domaines, l'OIBT aura des interventions complémentaires et transversales devant faciliter le déroulement du Programme de manière intégrée.

## PRODUITS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Les résultats escomptés de ce programme thématique sont les suivants : (i) un accroissement des superficies forestières mises en aménagement durable et un ralentissement de la déforestation et de la dégradation des forêts productrices de bois tropicaux ; (ii) de meilleures capacités à élaborer et à mettre en œuvre des options politiques et des mécanismes d'incitation en faveur des services environnementaux à travers la gestion durable des forêts ; (iii) une amélioration des moyens d'existence pour les habitants des zones boisées et d'autres acteurs intervenant directement dans l'offre de services environnementaux à travers la gestion durable des forêts tropicales ; (iv) une amélioration des pratiques allant dans le sens d'une plus grande participation des populations à l'offre de services environnementaux obtenus par l'aménagement durable des forêts tropicales, et leur large diffusion ; et (v) une meilleure résilience des écosystèmes forestiers tropicaux et des populations tributaires des forêts.

## PARTENAIRES ET ORGANISMES COLLABORATEURS PRESENTIS

Ce programme sera exécuté en étroite coopération avec le Groupe consultatif de la société civile et le Groupe consultatif sur le commerce créés par l'OIBT, ainsi que des organisations et organismes internationaux, régionaux et nationaux pertinents, y compris l'ONU-REDD et le Fonds du Partenariat pour le carbone forestier créé par la Banque mondiale.

## BUDGET ET CADRE CHRONOLOGIQUE INDICATIFS

Un budget indicatif sur trois ans pour ce programme thématique, devant se traduire par des améliorations sensibles dans les trois régions de production, serait de 18 millions de dollars EU.

Promis	\$EU 3 500 000
Solde	\$EU 14 500 000
<b>TOTAL</b>	<b>\$EU 18 000 000</b>

## BAILLEURS DE FONDS PRESENTIS

Le gouvernement de la Norvège s'est engagé à octroyer 3 500 000 dollars EU. Les gouvernements du Japon, de la Suisse et des États-Unis ont indiqué leur intention de contribuer à ce programme thématique.

## PROGRAMME THÉMATIQUE SUR LA GESTION ET LES ENTREPRISES DES FORÊTS DE COLLECTIVITÉS

### Profil de programme

#### **ARGUMENT**

Les forêts constituent des ressources importantes pour les populations pauvres du monde rural, sachant que l'on compte plus de 800 millions de personnes habitant les massifs forestiers et les espaces boisés sous les tropiques. Outre leurs contributions aux moyens d'existence qu'elles fournissent en dispensant un filet de sécurité vivrier, les forêts tropicales sont également une source de revenus pécuniaires et d'emploi, constituent un capital, et, en dispensant des médicaments naturels, elles contribuent à une médecine supplétive. Des groupes de populations et des collectivités autochtones sont propriétaires ou assurent la gestion d'environ 20 % des surfaces forestières dans les pays en développement, et ce pourcentage est en croissance. Ces collectivités sont cependant souvent mal équipées pour gérer leurs forêts sur un mode durable et tirer profit de leurs efforts. Dans de nombreux cas, les forêts sur lesquelles ces populations ont un droit d'usufruit sont dégradées et, en l'absence d'investissements dans leur reconstitution et requalification, elles ne présentent qu'un potentiel de développement limité. Dans de nombreuses forêts tropicales, la majeure partie des revenus pécuniaires s'obtient de la cueillette et de la commercialisation de produits forestiers davantage que de la production de bois.

De nombreuses entreprises de foresterie communautaire interviennent dans les récoltes et la gestion des forêts et dans les transformations du bois et des produits forestiers non ligneux. Ce sont en général de petites entreprises exploitées de manière informelle, qui dépendent de marchés locaux. S'il est vrai qu'un petit nombre d'entre elles se sont développées pour devenir des entreprises industrielles de taille moyenne, leur capacité à valoriser leurs produits reste faible. Les réglementations font souvent obstacle à l'accès de ces populations aux forêts, mais aussi aux capitaux et aux marchés ; ces réglementations aboutissent parfois à involontairement faire obstacle à la jouissance des forêts par ces populations et à leur accès aux capitaux et aux marchés et contribuent à alourdir les coûts de fonctionnement des entreprises de ces collectivités. L'apparition d'une gouvernance médiocre et un partage inéquitable des avantages peuvent s'ajouter à ces problèmes.

Les faibles capacités managériales et techniques communes à de nombreuses collectivités forestières, aux petits propriétaires forestiers et à leurs entreprises freinent leur développement. Le renforcement des capacités de ces collectivités à planifier, utiliser, surveiller et maîtriser leurs ressources forestières est déterminant pour réduire cette vulnérabilité. Les entreprises forestières des collectivités connaissent des difficultés lorsqu'il s'agit de répondre aux exigences croissantes et de plus en plus complexes que posent les marchés devant accueillir leurs produits. Par ailleurs, l'on voit se dessiner de nombreuses perspectives nouvelles – p. ex. les marchés nationaux et régionaux des produits forestiers, les partenariats ou groupes d'intérêt liant des collectivités ou associations à des petits propriétaires ou exploitants forestiers, l'apparition de créneaux à haute valeur ajoutée dans les pays développés qui apprécient la valeur sociale des produits villageois – mais un soutien externe est nécessaire pour exploiter pleinement ces possibilités. Avec un accompagnement adéquat, les modèles associatifs de gestion et de commercialisation peuvent souvent apporter des solutions locales aux problèmes de la gestion et de l'utilisation durables des forêts.

#### **OBJECTIF GÉNÉRAL**

L'objectif général de ce programme thématique est de contribuer à la lutte contre la pauvreté dans les zones boisées du monde tropical : (i) en renforçant les capacités des collectivités et petits propriétaires forestiers à gérer leurs ressources forestières tropicales sur un mode durable ; et (ii) en aidant les entreprises forestières des collectivités à valoriser les produits et services obtenus de ces ressources.

#### **STRATÉGIE DU PROGRAMME**

Au niveau des collectivités, le programme dispensera un appui à ces entreprises forestières dans des démarches ayant un fort potentiel de création d'emplois et offrant des avantages concurrentiels. Ces démarches viseront l'amélioration de la gestion des forêts et la production de bois, de produits dérivés et de produits forestiers autres que le bois en vue d'assurer une offre à la filière locale ou aux marchés nationaux et d'exportation. Les interventions du programme pourront se donner pour but le renforcement des compétences organisationnelles, managériales et techniques, et le développement commercial des entreprises forestières des collectivités, des petits propriétaires forestiers et de leurs organisations. La stratégie du programme sera centrée sur la planification et la mise en œuvre concertée là où les collectivités définissent leurs propres besoins et priorités. L'exécution du programme comportera la mise à l'essai de

modèles et leur intégration dans des démarches fructueuses de création d'entreprises forestières de collectivités ayant pour caractéristiques la viabilité économique, sociale et culturelle.

Au niveau national, les activités consisteront entre autres à renforcer les cadres politiques, juridiques et institutionnels du développement des entreprises forestières de collectivités, à dispenser des formations, à permettre un meilleur accès de ces entreprises aux capitaux, à renforcer les organisations, associations et réseaux constitués dans ces collectivités, à renforcer des modèles de gouvernance locaux, à mettre au point des outils de l'aménagement de ces forêts et à améliorer la rentabilité de ces entreprises. Aux niveaux régional et international, les activités pourront consister entre autres à dispenser un appui à la gestion des connaissances et à permettre l'échange d'expériences entre les pays, et enfin à aider à faire se nouer des partenariats entre organismes nationaux, régionaux et internationaux. Afin d'éviter les doublons, ce programme s'appuiera fortement sur les connaissances existantes et les cumuls d'expériences.

### **PRODUITS, RÉSULTATS ET AVANTAGES ESCOMPTÉS**

Les résultats attendus que ce programme thématique sont les suivants : (i) de meilleures connaissances et compétences en matière de mise en œuvre de la gestion durable des forêts chez les collectivités concernées, petits propriétaires forestiers et leurs organisations ; (ii) un meilleur accès des entreprises forestières des collectivités aux capitaux, aux marchés et aux technologies et un renforcement de leurs capacités marketing ; (iii) une plus grande valorisation de leur production ; (iv) des organisations de collectivités et de petits propriétaires renforcées ; et (v) des cadres politiques et juridiques habilitants au niveau national pour la mise en œuvre une gestion forestière des collectivités.

### **PARTENAIRES ET ORGANISMES COLLABORATEURS PRESENTIS**

Ce programme sera appliqué en étroite coopération avec le Groupe consultatif de la société civile et le groupe consultatif sur le commerce, l'un et l'autre créés par l'OIBT, ainsi qu'avec des organisations et organismes internationaux, régionaux et nationaux compétents.

### **BUDGET ET CADRE CHRONOLOGIQUE INDICATIFS**

Le budget indicatif de 10 millions de dollars EU sur trois ans pour ce programme thématique doit se traduire par des améliorations sensibles dans les trois régions de production ; ce budget devant être pour l'essentiel affecté à des projets pilote au niveau des collectivités et à d'autres activités devant être menées à l'échelon national.

### **BAILLEURS DE FONDS PRESENTIS**

## PROGRAMME THÉMATIQUE SUR LA TRANSPARENCE DU COMMERCE ET DES MARCHÉS

### Profil de programme

#### **ARGUMENT**

Les marchés internationaux des bois tropicaux sont soumis à des mutations d'ordre structurel induits par l'évolution de la structure mondiale de l'offre et de la demande et l'apparition d'exigences nouvelles du marché. La transparence est indispensable pour pouvoir maintenir le commerce international du bois et d'autres produits issus de forêts tropicales en aménagement durable et exploitées dans la légalité. Il est nécessaire d'apporter des améliorations à la transparence du marché, notamment des évaluations de l'offre et de la demande, la description de la chaîne de valorisation des produits ligneux tropicaux, leurs utilisations finales, les caractéristiques des marchés (y compris les marchés nationaux des régions tropicales), et les facteurs qui influent sur l'état du marché et la compétitivité des producteurs de bois tropicaux. Une meilleure information sur les produits forestiers non ligneux (PFNL) et une meilleure connaissance des débouchés sur les marchés internationaux aideraient au développement de petites et moyennes entreprises forestières (PMEF), qui dominent le secteur des PFNL. Les autres lacunes de l'information sont les marchés des essences secondaires et les bois de nouvelles plantations.

Les politiques d'achats privés et d'achats publics et les nouvelles réglementations conçues pour promouvoir le commerce du bois de production légale et de leurs produits dérivés posent de nouvelles difficultés, tout particulièrement pour les exportateurs de bois tropicaux. L'escalade des barrières non douanières et douanières et la multiplication des normes et spécifications sanitaires appliquées aux produits dans les grands marchés d'importation sont également en évolution et créent des conditions suspensives à l'entrée de ces bois et de leurs produits dérivés sur ces marchés. Il est nécessaire d'opérer une veille sur cette évolution et de proposer un accompagnement aux pays producteurs de bois tropicaux devant leur permettre de surmonter ces problèmes. Le commerce peut être encouragé en communiquant le crédit écologique qui se rattache aux bois tropicaux et à leurs produits dérivés auprès des acheteurs, des consommateurs et d'autres acteurs.

L'absence d'information adéquate rend difficile l'amélioration des politiques nationales et des cadres réglementaires et partant la promotion du commerce du bois et d'autres produits des forêts tropicales. De nombreux pays membres producteurs de l'OIBT bénéficieront d'un renforcement des systèmes d'information opérant sur le secteur forestier et les marchés nationaux et marchés d'exportation des produits forestiers.

#### **OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

Les objectifs généraux de ce Programme thématique consisteront à : i) accroître la capacité des pays membres producteurs à développer et à opérer à une veille sur le marché et des compétences en matière de commercialisation et marketing; et à ii) conférer aux marchés une plus grande transparence grâce à de meilleures données d'information et d'analyses.

#### **STRATÉGIE DU PROGRAMME**

Ce Programme thématique fonctionnera à deux niveaux: (i) le niveau des pays, en renforçant les capacités à assurer une veille des marchés et à ouvrir des marchés aux produits et services issus des forêts tropicales et à promouvoir le commerce des bois tropicaux issus de sources légales et durables ; et (ii) au niveau régional et international, en améliorant la transparence du marché et l'échange d'informations sur le commerce et la promotion du commerce.

Les activités pourront consister à fournir un appui dans les domaines suivants:

- l'élaboration de systèmes d'information sur le marché et l'enseignement de formations aux statistiques et à l'information économique, la veille sur le marché et la commercialisation de tous produits et services forestiers ;
- des études et des échanges sur :
  - les débouchés commerciaux nationaux, régionaux et internationaux,
  - la substitution entre produits et leur compétitivité concernant les matériaux concurrents et les bois non tropicaux ainsi que les produits non ligneux

- les facteurs qui influencent les marchés et la compétitivité des bois tropicaux et de leurs produits dérivés et celle des PFNL,
  - les systèmes de certification forestière,
  - les politiques d'encadrement des marchés publics,
  - les démarches d'importation et d'exportation,
  - les normes et réglementations techniques, de sécurité, sanitaires et environnementales;
- 
- l'élaboration de normes de produits, de règles de classement de produits et de systèmes de contrôle de la qualité pour les produits tropicaux ligneux et non ligneux;
  - le renforcement des capacités et de la coopération entre administrations douanières; et
  - une meilleure communication sur les avantages et le crédit écologique qu'offrent les bois tropicaux et leurs produits dérivés.

### **PRODUITS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS**

Les résultats escomptés de ce Programme thématique sont les suivants : (i) une meilleure transparence du marché des produits tropicaux et produits dérivés et des PFNL ; (ii) le renforcement de la capacité des pays en matière d'information sur le marché, de systèmes d'information et de promotion du commerce ; (iii) une meilleure pénétration des marchés pour les bois tropicaux et les produits dérivés et les PFNL.

### **PARTENAIRES ET AGENCES COLLABORATRICES PRESENTIS**

Ce programme sera exécuté en étroite coopération avec le Groupe consultatif de la société civile et le Groupe consultatif sur le commerce créés par l'OIBT, des organisations internationales et régionales pertinentes, des associations nationales de la profession du bois et des organismes de la société civile.

### **BUDGET ET CADRE CHRONOLOGIQUE INDICATIFS**

Un budget indicatif sur trois ans pour ce programme thématique, devant se traduire par des améliorations sensibles dans les trois régions de production, serait de 5 millions de dollars EU, dont la majeure partie servirait au financement d'activités de niveau national, le solde étant destiné à des activités d'échelon régional ou international.

### **BAILLEURS DE FONDS POTENTIELS**

## PROGRAMME THÉMATIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EFFICIENCE DE L'INDUSTRIE

### Programme thématique

#### **ARGUMENT**

Les filières forêts-bois des forêts tropicales valorisent les ressources forestières et contribuent ainsi de manière déterminante à la pérennité de leur gestion. Les possibilités de recettes et de création d'emploi de cette filière demeurent cependant loin d'être réalisées, quand on sait que les produits de transformation secondaire ne représentent guère plus du tiers du total des exportations du secteur forestier des pays membres producteurs de l'OIBT. Par ailleurs de nombreux pays disposent de capacités de transformation industrielle du bois qui dépassent de loin les possibilités de production pérenne que peuvent assurer leurs forêts, ce qui entraîne l'apparition d'activités illicites. Les cadres juridiques et politiques nationaux ont souvent évolué sans prise en considération véritable du nécessaire développement industriel durable sur le long terme, ce qui s'est traduit par des obstacles inutiles à des investissements à caractère responsable dans la filière.

Les problèmes les plus courants des grandes entreprises de la filière forêt-bois naissent de déficiences structurelles et de faiblesses managériales. Ces dernières se rencontrent le plus fréquemment chez les petites et moyennes entreprises forestières (PMEF). Leurs systèmes de gestion sont souvent inadéquats pour planifier et exercer la maîtrise de l'exploitation, ce qui rend également difficiles la gestion de la chaîne de l'offre et de la demande et la traçabilité des produits. Seul un petit nombre de ces entreprises disposent de la capacité suffisante pour appliquer des technologies et méthodes de gestion modernes, ce qui crée des difficultés lorsqu'il s'agit de s'intégrer dans des circuits d'offre et de demande déjà existants. Il existe aussi un problème d'accès au crédit qui, plus particulièrement dans le cas des PME, limite toute expansion des activités de la filière. La situation peut être décrite comme un cercle vicieux dans lequel la faiblesse des taux de rentabilité ne permet pas de financer le renouvellement des biens d'équipement, interdisant ainsi l'élévation des taux de rentabilité de l'entreprise.

On constate par ailleurs plusieurs possibilités sous-exploitées d'un développement industriel reposant sur les ressources des forêts tropicales, notamment celles que représente la demande croissante de produits de cette filière de la part des marchés émergents, les nouveaux marchés des produits ligneux de transformation secondaire, l'exploitation accrue des essences secondaires, des innovations en matière de produits et de procédés industriels, et la commercialisation des services fournis par la forêt. Nombreux sont les pays tropicaux ayant besoin d'un appui extérieur pour tirer parti de ces possibilités en vue de créer ou de maintenir des emplois, produire des recettes fiscales et contribuer ainsi à faire reculer la pauvreté.

#### **OBJECTIF GÉNÉRAL**

L'objectif général de ce programme thématique consiste à renforcer la capacité des pays producteurs de bois tropicaux à : i) augmenter la production et les transformations secondaires et à intensifier le commerce de bois tropicaux, et autres produits et services forestiers issus de ressources forestières tropicales en gestion et en exploitation légales et durables ; et ii) améliorer l'efficacité des transformations et de l'exploitation des bois tropicaux et produits dérivés ainsi que des produits forestiers non ligneux (PFNL).

#### **STRATÉGIE DU PROGRAMME**

Le Programme thématique fonctionnera à trois niveaux, en visant à renforcer le développement durable de l'industrie forestière dans les pays membres producteurs de l'OIBT en s'attachant plus particulièrement aux PMEF.

Au niveau des entreprises, le programme pilotera des approches et technologies innovantes et épaulera le développement des entreprises dans le sens d'une meilleure efficacité de leurs opérations et valorisation de leurs produits.

Au niveau national, le programme aidera à l'intégration d'innovations, à lever les contraintes présentes dans le cadre politique, à promouvoir les investissements, à renforcer les institutions qui servent le développement de la filière.

Au niveau international et régional, le Programme favorisera les échanges d'expériences, les transferts de technologies et la mise en place de partenariats.

Ses activités pourront se dérouler à travers des travaux de recherche-développement, transferts de technologies et coopération internationale. Elles pourront consister à :

Accompagner la planification industrielle ; la promotion des investissements, le développement commercial et la gestion du risque ; une meilleure gestion des concessions ;

le développement de modes efficaces de récoltes forestières et de techniques de transformation ; le développement d'une production dendroénergétique durable ; l'organisation de circuits de l'offre et de réseaux de producteurs et le renforcement des associations de professionnels et agents économiques, l'amélioration des compétences managériales dans les PME par le renforcement de leurs capacités, le renforcement institutionnel, des formations et la constitution de réseaux.

### **PRODUITS, RÉSULTATS ET AVANTAGES ESCOMPTÉS**

Les résultats attendus du Programme thématique sont : i) une offre commerciale accrue de produits et de services valorisés de la filière forêt-bois, ii) une plus grande efficacité des filières forêt-bois dans les récoltes et les transformations de bois et de PFNL ; iii) de moindres émissions produites par les opérations industrielles, et iv) des orientations politiques générales plus favorables aux investissements, au développement et au transfert des technologies ; et v) une capacité de gestion accrue, en particulier dans les PME.

### **PARTENAIRES ET ORGANISMES COLLABORATEURS PRESENTIS**

Ce Programme sera mis en œuvre en étroite coopération avec le Groupe consultatif sur le commerce (TAG), le Groupe consultatif de la société civile (GCSC), des organismes internationaux et régionaux compétents et des associations professionnelles nationales de l'industrie et du commerce.

### **BUDGET ET CADRE CHRONOLOGIQUE INDICATIFS**

Le budget indicatif de 10 millions de dollars EU sur trois ans pour ce programme thématique doit se traduire par des améliorations sensibles dans les trois régions de production ; ce budget devant être pour l'essentiel affecté à des projets pilote et à d'autres activités devant être menées à l'échelon national et appuyées par des activités régionales et internationales pertinentes.

### **BAILLEURS DE FONDS PRESENTIS**

\* \* \*